

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Mail: sante-montignies-Fax: kine@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

MASSOTHÉRAPIE 1 - BASES						
Ancien Code	PAKN1B91KIN	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	CAKB1910					
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAIRLOT (mairlots@helha.be) Marie LEROUGE (lerougem@helha.be) Serafina GEBBIA (gebbias@helha.be) Stépane OTTO (ottos@helha.be) Louka DOUKISSIS (doukissisl@helha.be) Frédéric OTTO (ottof@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

## 2. Présentation

#### Introduction

L'unité d'enseignement « Massothérapie 1 » est une activité d'enseignement permettant une approche théorique et pratique des différentes techniques de massage sur le sujet sain: membres supérieurs, membres inférieurs, lombes, dos et nuque.

## Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel
  - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, d'identifier une région à traiter, de concevoir et d'administrer de façon qualitative la succession des manoeuvres appropriées au massage d'une région déterminée (Compétences 5.1,6.3)

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B91KINA Massothérapie 1 24 h / 2 C

Contenu

- Partie théorique : notions générales, effets des diverses manœuvres, limites et contre-indications des manœuvres.
- Partie pratique: massage du sujet sain: apprentissage des diverses manœuvres, mise en application pour chaque région vue au cours, en organisant le massage de la région sus puis sous-jacentes et enfin de la région proprement dite: Epaule; Coude; Poignet; Main; Hanche; Genou; Cheville et Cheville en Décubitus Dorsal; Nuque et dos en décubitus et Nuque en assis; Dos et Lombes.

# Démarches d'apprentissage

Quelques exposés théoriques, suivis d'ateliers pratiques systématiques sous forme de démonstrations et de corrections des étudiants dans leurs manœuvres et ce, de table en table.

Travail en binômes pour la réalisation et pratique des manœuvres apprises par les étudiants.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Au début de chaque nouveau cours :

- Proposition de répondre aux questions que se posent les étudiants et de montrer à nouveau les manœuvres posant question
- Proposition de démonstrations de manœuvres par les étudiants pour suggérer les corrections adéquates.
- De plus, des corrections sont apportées par le professeur de table en table durant le cours.

Un cours est dédié aux révisions de la matière de façon autonome, supervisé par l'enseignant.

### Sources et références

- Allen, L., & Pounds, D. M. . (2017). Massothérapie clinique : Anatomie et traitement.
- Camilli, C. (1998). Massage sensitif: Psychothérapie corporelle et psychosomatismes.
- Dufour, M., Colné, P., & Gouilly, P. (2016). Massothérapie : Effets, techniques et applications.
- Estradere-J-D-J. (2013). Du massage, son historique, ses manipulations, ses effets physiologiques et therapeutiques.
- Muscolino, J. E. (2009). Douleur musculaire et étirements en 32 planches : Les points gâchettes.
- Plounevez, J. (2004). Massages pour le sport et le bien-être : De la théorie à la pratique. Editions Amphora.
- Prayez, P., & Savatofski, J. (2017). Le toucher apprivoisé.
- Savatofski, J. (2016). Le toucher massage.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours théoriques et notes de cours pratiques disponibles sur la plateforme ConnectED.

Power point proposé lors des cours comme aide au suivi des manoeuvres dans leur réalisation.

Vidéos des manoeuvres et du massage des régions accessibles Via un lien sur ConnectEd.

## 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

L'évaluation se déroulera en session d'examens.

Elle est à la fois pratique et théorique:

- Les étudiants tireront au sort une question théorique concernant les notions fondamentales du massage cfr. syllabus des notions fondamentales.
- Les étudiants tireront ensuite au sort une région à traiter spécifiquement selon les modalités vues en TP cfr. Syllabus de pratique TP. Par exemple : région sus-jacente, sous-jacente puis proprement dite.

Les mêmes modalités seront d'application lors des sessions d'examen ultérieures.

## **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

## Dispositions complémentaires

Actes pratiques et tenue pratique :

L'apprentissage de la massothérapie nécessite une collaboration entre étudiants ainsi qu'entre étudiante et enseignants (démonstrations, corrections, ...)

Ces pratiques abordent des zones diverses et parfois à la limite des zones intimes.

Exemple : massage des massifs fessiers, des cuisses jusqu'à l'épine iliaque antéro supérieure à la limite du triangle de Scarpa, de la nuque, du cou et de la région thoracique vers le creux axillaire, etc.

Volontairement s'inscrire à cette formation et venir à ce cours ainsi qu'à l'examen équivaut à consentir à cette collaboration pratique nécessitant de masser via le toucher thérapeutique, se laisser masser, etc., toujours respectueusement, déontologiquement vers un apprentissage professionnel strict.

Les zones anatomiques visées doivent être accessibles et dégagées. Pour ce faire, l'étudiant doit se présenter en tenue adéquate (bikini dégrafable et blouse blanche détachable pour les filles, slip maillot et blouse blanche détachable pour les garçons, munis CHACUN d'une housse de protection de la table pratique en entier).

L'étudiant qui ne vient pas en tenue de pratique, qui n'a pas de housse et/ou qui ne collabore pas à l'apprentissage pratique se verra refuser l'accès aux cours et à l'examen.

#### Respect des horaires de cours :

L'étudiant qui ne prévient pas et arrive plus de 15 minutes en retard au cours et/ou à l'examen se verra également refuser l'accès.

#### Impératifs d'organisation et d'équité :

L'examen oral - pratique sera systématiquement organisé via un agenda ConnectED.

L'étudiant qui, au plus tard 3 jours ouvrables avant le jour de l'examen concerné, ne s'est toujours pas placé dans un créneau horaire encore disponible de l'agenda ne pourra être interrogé car il n'apparaîtra pas dans l'organisation mise en place et nécessaire le jour de l'examen.

En cas d'échec au Q1, la présentation de l'examen au Q2 ou au Q3, les modalités d'évaluation de la 1ère session restent d'application et inchangées.

Conformément au règlement spécifique, aucun report de note <10/20 ne sera accordé d'une session à l'autre.

Les étudiants inscrits tardivement n'ayant pas pu, partiellement ou totalement, suivre les cours sont invités à venir se signaler auprès du responsable de l'UE afin de préciser les contenus et les modalités d'évaluation appliqués à l'ensemble des étudiants devant présenter cette UE.

Si aucune diminution de contenu et/ou d'exigences n'est envisageable par souci d'équité, des aides ponctuelles, sur des contenus précis identifiés par l'étudiant et ce uniquement à sa demande peuvent être convenues.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).